

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatre février deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28/01/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Dominique MARQUET, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD,

**EXCUSES** : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Michel PARVY), Catherine CELESTIN (a donné procuration à Jean-Pierre ESTRADE), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Alain GONZALES, Pierre LANGLADE (a donné procuration à Arlette DEMAR), Alexandre MAZIN (a donné procuration à Alain DARBON), Michelle MONDIT ( a donné procuration à Bernard POUSSIN).

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

### 2015-015 : ESPACE AQUA'NOBAT – TARIFS DE LA SOIREE « AQUA'ZEN » DU 19/02/2015

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** la délibération 2009-030 du 10 mars 2009 approuvant la gestion en régie de l'Espace Aquatique Communautaire de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle qu'une soirée Aqua'Zen se déroulera à l'Aqua'Noblat, le jeudi 19 février 2015. A l'occasion de la Saint-Valentin, les usagers pourront venir profiter des activités proposées en duo.

Ainsi, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

- ✓ Tarif unitaire : 17 €
- ✓ Tarif duo : 30 €

Le tarif de 17 € est un tarif applicable en permanence et celui de 30 € est exceptionnel et réservé à la date du 19 février 2015 du fait de la Saint Valentin.

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Fixe** le droit d'entrée de la soirée « Aqua'zen » du 19 février 2015 organisée par l'Espace Aqua'Noblat à 17 euros par personne et 30 euros pour un duo,

**Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de cette dernière.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire


Reçu à la Préfecture

Le : 13.02.15

Publié ou notifié

Le : 13.02.15

Le :

Le Président  
  
Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

ESPACE AQUA'NOBLAT - TARIF DE LA SOIREE "AQUA'ZEN" DU 19/02/2015

---

**Date de transmission de l'acte :** 13/02/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 13/02/2015

---

**Numéro de l'acte :** 2015-015 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20150204-2015-015-DE

---

**Date de décision :** 04/02/2015

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires